



**BERNAY**  
L A V I L L E

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 81-2023

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20230926-DAJ-DEL-23-333-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Affichage : 26/09/2023  
Votants pour : 32

Votants contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt et un septembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Julien LEFEVRE, Régis ROUSSEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Sara FERAUD à Laurence BEATRIX, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Valérie DIOT à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Thérèse FICHET à Thierry JOSSE, Antonin PLANCHETTE à Simon JARAIE

Absents : Justine PIQUOT

Date de la convocation : 15 septembre 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

---

## Objet :

### SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX

---

## Exposé des motifs :

En 2019, la Ville de Bernay signait un marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux pour une durée de 7 ans. Le marché prévoyait un prix du gaz indexé sur le prix du tarif règlementé. Ce dernier ayant été supprimé au 1<sup>er</sup> juillet 2023, il convient de le remplacer par une nouvelle formule de calcul. Également, l'avenant prévoit notamment une modification des cibles de certains cibles.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1<sup>er</sup> septembre dernier, a acté l'avenant. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant.

---

## Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°71-2019 en date du 23 septembre 2019 autorisant le Maire à signer le marché avec la société TCAP,

Vu l'accord de la Commission d'Appel d'Offres en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au marché d'exploitation thermiques des bâtiments communaux, ainsi que tous les autres documents afférents audit marché.**

Pour copie certifiée conforme

Le Maire  
Marie-Lyne VAGNER

